

NOTE D'INFORMATION RELATIVE A LA LETTRE CIRCULAIRE BEAC N°004/GR/2022

Cameroun, République Centrafricaine, République du Congo, Gabon, Guinée équatoriale et Tchad.

Cher client,

Conformément aux dispositions de la Lettre Circulaire BEAC N°004/GR/2022, relative aux conditions et modalités d'utilisation des instruments de paiement électronique à l'extérieur de la CEMAC; en vue de vous protéger contre l'usurpation d'identité et de la lutte contre le blanchissement d'argent, UBA Cameroun informe son aimable clientèle, titulaire des cartes bancaires, désireux de les utiliser hors de la CEMAC, de communiquer au préalable à la banque des justificatifs ci-dessous:

- 1. La copie du passeport (page de données personnelles)
- 2. La copie de la page du Visa/Carte de résident/Carte consulaire en cours de validité
- 3. La copie du billet d'avion/Titre de voyage
- 4. La carte d'étudiant, une attestation d'inscription ou une attestation de bourse (pour les étudiants)
- 5. La copie d'un ordre de mission (cas des voyages pour mission)

Veuillez noter qu'en l'absence des justificatifs susmentionnés avant tout déplacement hors de la CEMAC, l'accès à nos moyens de paiement électronique sera suspendu.

D'autre part, une fois rendu hors de la CEMAC, l'utilisateur des instruments de paiement électronique devra fournir à la banque :

■ Le cachet d'entrée des contrôles aux frontières du pays visité.

Afin de permettre la continuité de l'utilisation de nos services de paiement hors de la zone CEMAC, sans désagrément pour tous nos clients et les détenteurs déjà à l'étranger, nous vous prions de bien vouloir vous rapprocher auprès de l'agence la plus proche ou nous contacter par via les coordonnées ci-après :





PUBLIC NOTE RELATING TO THE CIRCULAR LETTER N°004/GR/2022 OF BEAC

Cameroun, the Central African Republic, Equatorial Guinea, Gabon, the Republic of Congo and Chad.

Dear customer,

In accordance with the provisions of BEAC Circular Letter **N°004/GR/2022**, relating to the conditions and modalities of use of electronic payment instruments outside CEMAC; in order to protect you against identity theft and the fight against money laundering, UBA Cameroon hereby informs its kind customers, holders of bank cards, wishing to use them outside CEMAC, to communicate beforehand to the bank the following supporting documents:

- 1. Copy of passport (personal data page)
- 2. Copy of the valid Visa/Resident Card/Consular Card page
- 3. Copy of air ticket/travel document
- 4. Student card, registration certificate or scholarship certificate (for students)

Please note that in the absence of the above-mentioned documents before any travel outside CEMAC zone, access to our electronic payment methods will be suspended.

Furthermore, once outside CEMAC zone, the user of electronic payment instruments must provide the bank with

■ The entry stamp of the border controls of the visited country.

In order to allow the continuity of the use of our payment services outside the CEMAC zone, without inconvenience for all our customers and cards holders already abroad, we kindly ask you to contact the nearest branch or contact us via the following contact details

